



HAL
open science

Un mécène en disgrâce : l'Épître dédicatoire retrouvée de la Bibliotheca Coisliniana (1715)

Jérémy Delmulle

► **To cite this version:**

Jérémy Delmulle. Un mécène en disgrâce : l'Épître dédicatoire retrouvée de la Bibliotheca Coisliniana (1715). *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2013, 171 (1), pp.249 - 260. 10.3406/bec.2013.464310 . halshs-01843710

HAL Id: halshs-01843710

<https://shs.hal.science/halshs-01843710>

Submitted on 28 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Un mécène en disgrâce : l'Épître dédicatoire retrouvée de la *Bibliotheca Coisliniana* (1715)

Jérémy Delmulle

Citer ce document / Cite this document :

Delmulle Jérémy. Un mécène en disgrâce : l'Épître dédicatoire retrouvée de la *Bibliotheca Coisliniana* (1715). In: Bibliothèque de l'école des chartes. 2013, tome 171, livraison 1. Utiliser, Archiver, éditer. Usages savants de la correspondance en Europe XVIIe-XVIIIe siècles. pp. 249-260;

doi : <https://doi.org/10.3406/bec.2013.464310>

https://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_2013_num_171_1_464310

Fichier pdf généré le 31/08/2018

Abstract

When Montfaucon published the catalogue of the Greek manuscripts that Chancellor Séguier inherited from Henri-Charles Du Cambout, duc de Coislin and bishop of Metz, he intended to pay homage to the original collector (who commissioned the catalogue) as a «patron of men of letters » . But the Mandement that the bishop of Metz published in 1714, partly critical of the bull Unigenitus, attracted the French clergy's strong disapproval and was condemned by the Holy Office. Thus, Montfaucon was requested to publish his Bibliotheca without a dedicatory epistle. The recent discovery of this text among the Benedictine's papers proves that when the decision was made to suppress the dedication, it had already been written and copied out for the printer. The text that Montfaucon planned to publish reveals his own position in the debate concerning the bishop of Metz.

Résumé

En publiant le catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque du chancelier Séguier, reçue en héritage par Henri-Charles Du Cambout, duc de Coislin et évêque de Metz, Montfaucon avait l'intention de rendre hommage au collectionneur, lui-même instigateur de l'entreprise de catalogage, comme au «patron des gens de lettres » . Le Mandement, publié en 1714 par l'évêque de Metz, partiellement hostile à la bulle Unigenitus, a attiré sur ce dernier les foudres du clergé français et une condamnation du Saint-Office ; Montfaucon a, quant à lui, été prié de publier sa

Bibliotheca sans la moindre Épître dédicatoire. La redécouverte de ce texte, resté dans les papiers du bénédictin, permet de s'assurer que la décision de supprimer l'Épître était intervenue alors que celle-ci était déjà écrite et mise au net, de connaître un texte que Montfaucon destinait à la publication, mais apporte surtout des précisions éventuelles sur la position prise alors par le mauriste au sein du débat.

Zusammenfassung

Mit der Veröffentlichung des Katalogs der griechischen Handschriften der Bibliothek des Kanzlers Séguier, die er von Henri-Charles Du Cambout, Herzog von Coislin und Bischof von Metz, geerbt hatte, wollte Montfaucon dem Sammler, der selbst das Unternehmen der Katalogisierung veranlasst hatte, als dem «Patron der Männer des Geistes » Ehre erweisen. Das Mandement, 1714 vom Bischof von Metz veröffentlicht und gegenüber der Bulle Unigenitus teilweise feindlich gesonnen, hatte dem Bischof nicht nur den Zorn des französischen Klerus zugezogen, sondern hatte auch eine Verurteilung durch das Sanctum Officium zur Folge ; Montfaucon wurde gebeten, seine Bibliotheca ohne jegliches Widmungsschreiben zu veröffentlichen. Die Wiederentdeckung dieses Textes, der in den Unterlagen des Benediktiners blieb, zeigt, dass die Entscheidung, auf ein Widmungsschreiben zu verzichten, fiel, als der Text bereits fertiggestellt war ; sie gestattet zudem, ein Dokument kennenzulernen, das Montfaucon zur Veröffentlichung bestimmt hatte, und bietet mögliche Schlüsse auf die Haltung des Mauriners im Rahmen der Debatte.

UN MÉCÈNE EN DISGRÂCE

L'ÉPÎTRE DÉDICATOIRE RETROUVÉE DE LA *BIBLIOTHECA COISLINIANA* (1715)¹

par

JÉRÉMY DELMULLE

Au moment de faire paraître sa *Bibliotheca Coisliniana*, dont on fête cette année le tricentenaire², Bernard de Montfaucon était tout à fait conscient – il le revendiquait même – de donner au public un ouvrage sans précédent, qui devait faire date dans l'histoire de la catalographie moderne³. Son but n'était pas seulement d'offrir

1. Cet article s'inscrit dans les activités du projet « Édition hypertexte de la *Bibliotheca bibliothecarum* de Montfaucon », financé par l'Equipex Bibliissima. Je remercie vivement Pierre Petitmengin pour sa précieuse relecture et les remarques dont il a bien voulu faire bénéficier ces pages.

2. Achevé au printemps 1715 (comme en attestent, à la p. 810, l'« Approbatio » et le « Privilège du Roy », datés respectivement de mars et du 5 avril 1715), l'ouvrage est imprimé sous le titre complet suivant : *Bibliotheca Coisliniana, olim Segueriana; sive manuscriptorum omnium Graecorum, quae in ea continentur, accurata descriptio, ubi operum singulorum notitia datur, aetas cujusque Manuscripti indicatur, vetustiorum specimina exhibentur; aliaque multa annotantur quae ad palaeographiam graecam pertinent. Accedunt Anecdota bene multa ex eadem Bibliotheca desumpta cum Interpretatione Latina*, studio et opera D. Bernardi de Montfaucon, Presbyteri et Monachi Benedictini e Congregatione S. Mauri. Parisiis. Apud Ludovicum Guerin, sub signo S. Thomae Aquinatis, et Carolum Robustel, sub signo Arboris Palmae. via Jacobaeâ. M. DCC. XV. *Cum approbatione et privilegio Regis*.

3. La *Bibliotheca* n'a en effet pas été remplacée par les catalogues plus modernes de Henri Omont, « Inventaire sommaire des manuscrits grecs de Coislin », dans *Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale*, t. III, *Ancien fonds grec (Belles-lettres) – Coislin, Supplément, Paris et départements*, Paris, 1888, p. 111-196, et de Robert Devreesse, *Bibliothèque nationale. Catalogue des manuscrits grecs*, t. II, *Le fonds Coislin*, Paris, 1945 ; sur les mérites de la publication de Montfaucon, voir *ibid.*, p. XI-XIII, Brigitte Mondrain, « Bernard de Montfaucon et l'étude des manuscrits grecs », dans *Scriptorium*, t. 66, 2012, p. 281-316, aux p. 306-308, ainsi que les remarques plus ponctuelles de Pierre Petitmengin, « Montfaucon, dom Le Maître et la *Bibliotheca Bibliothecarum* », dans *Du copiste au collectionneur. Mélanges d'histoire des textes et des bibliothèques en l'honneur d'André Vernet*, éd. Donatella Nebbiai-Dalla Guarda et Jean-François Genest, Turnhout, 1998 (*Bibliologia. Elementa pertinentia ad librorum studia*, 18), p. 537-584, à la p. 540 et de

Jérémy Delmulle, chercheur post-doctoral à la Katholieke Universiteit Leuven, membre associé de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (CNRS) et chercheur associé à la Bibliothèque nationale de France, KUL, Faculteit Letteren – lokaal 06.08, Blijde-Inkomststraat 21, postbus nr. 3311, B-3 000 Leuven. <jeremy.delmulle@gmail.com>

au monde des savants et des curieux la présentation minutieuse d'une collection de manuscrits grecs remarquable par ses proportions (quatre cents, sur les quatre mille environ que comptait la collection tout entière) comme par ses possesseurs successifs, le chancelier Séguier et son lointain héritier, son arrière-petit-fils le duc de Coislin, évêque de Metz⁴. Son intention était aussi de mettre en place, à destination d'éventuels émules, un modèle de description catalographique qui puisse rivaliser, en les surpassant, avec les *Commentaria* de Peter Lambeck sur la bibliothèque impériale de Vienne, dans l'absolu première description scientifique d'un fonds de manuscrits grecs⁵. À un titre plus personnel, la fréquentation assidue et la description des manuscrits grecs de Coislin procuraient au bénédictin un matériau considérable qui devait alimenter plusieurs autres projets de publications⁶.

Au-delà de son intérêt intrinsèque pour l'histoire de la codicologie et celle des collections, la *Bibliotheca* nous offre aussi un aperçu particulièrement net de la nature des relations de Montfaucon et de ses productions scientifiques avec ce qu'on appelait alors les Grands et qu'on appellerait aujourd'hui le pouvoir⁷. Issu d'une famille de la plus haute aristocratie française, Henri-Charles Du Cambout, prince-

François Dolbeau, « Quelques instruments de travail chez les Mauristes », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. 151, 4, 2007, p. 1729-1778, aux p. 1739-1740. Ce dernier appelait de ses vœux une étude approfondie de ce catalogue : elle est plus qu'esquissée dans la notice que vient de lui consacrer, dans le catalogue de l'exposition *De l'argile au nuage : une archéologie des catalogues (II^e millénaire av. J.-C.-XXI^e siècle)*, dir. Frédéric Barbier, Thierry Dubois et Yann Sordet, Paris-Genève, 2015, P. Petitmengin, « La *Coisliniana* (1715) : une bibliothèque révélée par un monument d'érudition », notice n° 44, p. 308-314.

4. Pour l'histoire du fonds, on pourra se reporter, pour compléter les pages de Léopold Delisle, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, Paris, 1874, p. 78-99, à Yannick Nexon, « La bibliothèque du chancelier Séguier », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, t. II, *Les bibliothèques sous l'Ancien Régime (1530-1789)*, dir. Claude Jolly, Paris, 1988, p. 146-155, et surtout à sa récente monographie, id., *Le chancelier Séguier (1588-1672). Ministre, dévot et mécène au Grand Siècle*, Paris, 2015, spéc. p. 181-251.

5. Petri Lambecii Hamburgensis *Commentariorum de Augustissima Bibliotheca Caesarea Vindobonensi liber primus* [– *liber octavus*], Vindobonae, 1663-1679, 8 vol. Voir les remarques faites par Montfaucon dans la « Praefatio », f. a[1]v-a[2] ; voir aussi F. Dolbeau, « Quelques instruments... », p. 1739, et P. Petitmengin, « La *Coisliniana*... », p. 309-310.

6. Comme, par exemple, son *Lexicon graecum*, resté à l'état manuscrit (Bibl. nat. Fr., suppl. gr. 1007-1009) et pour lequel Montfaucon avait rassemblé « quatre à cinq mille mots » absents des lexiques de ses prédécesseurs, notamment à partir de lexiques grecs conservés dans le fonds Coislin, ainsi qu'il l'annonce en 1741, quelques mois seulement avant sa mort, dans le brouillon du « Prologus » qu'il destinait à la publication (ms. Bibl. nat. Fr., suppl. gr. 1007, f. 2). De même, la préparation de la *Bibliotheca Coisliniana* n'a pas dû être étrangère à l'intérêt croissant de Montfaucon, à partir de 1713, pour les catalogues de bibliothèques, qui ne se concrétisera pas, lui non plus, avant les dernières années de la carrière de l'érudit et la publication, en 1739, de la *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova*.

7. C'est d'ailleurs à ce titre et dans cette perspective que la *Bibliotheca* est mentionnée, sinon étudiée, par Henri-Jean Martin, « Les Bénédictins, leurs libraires et le pouvoir : notes sur le financement de la recherche au temps de Mabillon et de Montfaucon », dans *Revue d'histoire de l'Église de France, Mémorial du XIV^e centenaire de l'abbaye de Saint-Germain-*

évêque de Metz depuis 1697, avait en effet cumulé, depuis 1700 et les décès successifs de plusieurs de ses parents, des titres et de très hautes charges au sein du royaume. Commandeur de l'ordre du Saint-Esprit dès 1701, il était devenu premier aumônier du roi après la mort, en 1706, de son oncle le cardinal de Coislin, archevêque de Rouen, avant d'être fait duc de Coislin et pair de France en 1710, reçu en survivance de son frère Pierre, dont il avait obtenu également le siège à l'Académie française⁸. Ces dernières promotions ne s'étaient, d'ailleurs, pas toutes faites sans heurt, et l'histoire a retenu, grâce au récit que Saint-Simon a donné du « hoquet inouï » réservé au prélat par le roi, combien Louis XIV avait rechigné, à la mort de Pierre Du Cambout, à accorder à l'évêque de Metz la dignité de duc et pair⁹. Dans son discours de réception à l'Académie, le nouveau duc de Coislin se prévalut, quant à lui, de son ascendance, se rattachant non seulement au chancelier Séguier, mais même à Richelieu (pourtant seulement cousin de son arrière-grand-père, Charles Du Cambout), les deux premiers protecteurs de l'Académie, pour se présenter lui-même en bienfaiteur des gens de lettres¹⁰. C'est en partie à cette fin qu'il permit aux bénédictins de Saint-Germain-des-Prés d'user largement de ses livres et que, dès avant la fin de 1712, il confia à Montfaucon la tâche de préparer le catalogue de ses manuscrits grecs, qui constituaient, aux dires de l'un de ses collègues immortels, « la portion la plus précieuse et la plus intéressante »¹¹ de sa collection, afin de faire connaître au monde les richesses de ce fonds méconnu.

Alors même que Montfaucon bénéficia de l'aide de plusieurs confrères des plus compétents et zélés, que l'ampleur de la tâche n'avait pas découragés, et que deux ans à peine suffirent à la rédaction des notices, au rassemblement des collations et à l'édition des *anecdota*¹², la passion des débats religieux de ce début de XVIII^e siècle avait réussi, en ce court espace de temps, à modifier considérablement la conjoncture. En juin 1714, l'évêque de Metz s'était rendu responsable d'un *Mandement et*

des Prés. Recueil de travaux sur le monastère et la Congrégation de Saint-Maur, t. 43, 140, 1957, p. 273-287, à la p. 280.

8. La seule biographie dont nous disposons de l'évêque de Metz reste celle d'Élie Fleur, *Essai sur la vie et les œuvres de Henry-Charles du Cambout, duc de Coislin, évêque de Metz (1697-1732)*, Nancy, 1935-1936, 2 tomes (le second comprenant les « Pièces justificatives » de l'exposé contenu dans le premier).

9. Saint-Simon, *Mémoires (1707-1710). Additions au Journal de Dangeau*, éd. Yves Coirault, t. III, Paris, 1984 [*Bibliothèque de la Pléiade*, 84], p. 788-792 ; voir aussi le résumé d'Emmanuel de Broglie, *La Société de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés au XVIII^e siècle. Bernard de Montfaucon et les Bernardins, 1715-1750*, Paris, 1891, t. I, p. 170-171.

10. *Discours prononcé dans l'Académie française le jeudi vingt-cinquième de Septembre 1710 à la réception de M. l'Évesque de Mets*, Paris, 1710.

11. Claude Gros de Boze, « Éloge de M. l'Évesque de Metz », prononcé peu après Pâques 1733, mais publié dans *Histoire de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres depuis son établissement, avec les éloges des académiciens morts depuis son renouvellement*, t. III, Paris, 1740, p. 135-156, à la p. 145.

12. C'est ce que nous apprend une lettre-programme adressée par Montfaucon à Coislin, sans doute au début de 1713, et dont on n'a conservé que le brouillon, non daté (ms. Bibl. nat. Fr., fr. 17701, f. 150-151v). Cette lettre a été éditée par L. Delisle, *Le cabinet...*, t. II, p. 97-98, et reproduite aussi par Henri Leclercq, « Montfaucon », dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. XI, 2, 1934, col. 2608-2678, aux col. 2637-2639.

d'une *Instruction pastorale* dans lesquels il adoptait, relativement à la publication de la bulle *Unigenitus* fulminée l'année précédente par Clément XI, une position de réserve qui, sans vouloir être une franche opposition, marquait toutefois quelque réticence vis-à-vis de la décision papale¹⁵. Le clergé français, sous l'autorité du cardinal de Rohan, s'était, quant à lui, prononcé en pleine faveur de l'avis romain, lors d'une assemblée réunie en octobre 1713 et en février 1714 et dont Coislin avait été tenu écarté¹⁴. À dire vrai, l'évêque de Metz ne refusait pas de souscrire à la bulle papale : il voulait l'accepter, mais en suivant ses propres interprétations, développées ensuite dans son *Mandement*. On craignait sans doute que le prélat ne réitérât les prétendues erreurs qui avaient entaché la carrière et la renommée de plusieurs membres de sa famille, au premier rang desquels il faut mentionner Monsieur de Pontchâteau, frère de son grand-père Pierre-César Du Cambout¹⁵, ou encore son oncle même, le cardinal de Coislin¹⁶. Quoique l'épiscopat français fût divisé sur la position à adopter vis-à-vis de cette dernière publication, la lutte engagée contre les jansénistes ne pouvait recevoir sans inconséquence un parti-pris aussi tiède. Aussi le roi condamna-t-il le *Mandement* de Coislin, ce que vint sanctionner un arrêt du Conseil d'État du 5 juillet, bientôt conforté par un décret du Saint-Office, daté du 22 août, qui mit le *Mandement* à l'Index¹⁷.

Dès lors, il devenait difficile de favoriser un prélat en si grande disgrâce. Une lettre adressée en janvier 1715 par le duc de Coislin à Montfaucon, en réponse à une

15. Parue le 20 juin sous le titre *Mandement et instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Metz, pour la publication de la constitution de N. S. P. le pape du 8 Septembre 1713*, Metz, 1714, cette position est, en réalité, due à la plume d'un des trois grands vicaires de l'évêque, Joseph Séron. Le contenu et les enjeux de cet écrit ont été très bien étudiés par René Taveneaux, *Le jansénisme en Lorraine (1640-1789)*, Paris, 1960 (*Université de Paris. Faculté des lettres et sciences humaines*), p. 349-356.

14. Sur cette assemblée du clergé, voir Lucien Ceysens, « Autour de la bulle *Unigenitus*. Son acceptation par l'assemblée du clergé », dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. 80, 2, 1985, p. 369-414 et 3-4, 1985, p. 732-759, réimprimé dans id., *Le sort de la bulle Unigenitus. Recueil d'études offert à Lucien Ceysens à l'occasion de son 90^e anniversaire*, éd. Mathijs Lamberigts, Leuven, 1992 (*Bibliotheca ephemeridum theologiarum Lovaniensium*, 104), p. 101-173.

15. Voir la monographie de Bruno Neveu, *Sébastien Joseph Du Cambout de Pontchâteau (1634-1690) et ses missions à Rome d'après sa correspondance*, Paris, 1968 (*Publications de l'École française de Rome*, 7).

16. Sur ce dernier, voir les notices biographiques, toujours valables, de René Kerviler, « La Bretagne à l'Académie française. – IV. Pierre du Cambout, second duc de Coislin (1662-1710) », dans *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1874, t. 2, p. 89-98 et 198-208, et de Henri Tribout de Morembert, « Coislin (Pierre du Cambout de) », dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. XII, Paris, 1956, col. 222. Voir encore, pour les relations entre l'oncle et le neveu, É. Fleur, *Essai...*, t. I, p. 257-259, qui parle même d'« atavisme ».

17. L'arrêt du Conseil d'État n'est explicitement motivé que par le refus de Coislin de l'acceptation de la bulle par l'assemblée du clergé. Le Saint-Office, lui, va plus loin, en condamnant le *Mandement*, comme plus tôt celui du cardinal de Noailles, comme « scandaleux, présomptueux, téméraire, injurieux au Saint-Siège apostolique et induisant au schisme et à l'erreur » (textes cités et étudiés par R. Taveneaux, *Le jansénisme...*, p. 354-355).

autre missive dont on ne connaît rien de plus, nous apprend que la condamnation du *Mandement* avait eu aussi certaines conséquences pour la publication des bénédictins, encore en préparation. Qu'il faille y voir un simple « embarras » de la part de Montfaucon¹⁸ ou – plus probablement – un ordre reçu de ses supérieurs, il n'était plus possible de conserver à l'évêque de Metz tous les honneurs prévus dès la signature du contrat avec l'imprimeur en décembre 1712. Le traité initial stipulait que le volume à paraître comporterait un portrait de l'évêque, une lettre dédicatoire et la gravure des armes¹⁹. Autant de marques d'honneur auxquelles il fallait désormais renoncer, dans la version finale du projet. Coislin ne s'en émut pas outre mesure, qui répondit à Montfaucon :

Je ne suis nullement mortifié que l'on supprime l'épître dédicatoire, je vous prie même qu'il n'en soit pas question davantage, et que personne n'en ait connaissance. Si vous croyez que l'on puisse mettre mes armes à la première page sans inconvénient, faites-les graver, je vous en envoie les empreintes que vous auriez facilement à Paris ; sinon, supprimez-les encore, tout cela est très indifférent et de petite conséquence²⁰.

De fait, le volume parut sans dédicace ; les armes, quant à elles, furent reléguées à une place très secondaire, presque dissimulées dans la gravure surmontant la préface²¹. On sait bien que ce désagrément n'empêcha pas le duc de mettre en dépôt l'intégralité de sa bibliothèque dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, « plus sûr dépôt de la république des lettres »²², puis de la léguer, en 1731, à la congrégation qui lui avait rendu de si grands services et avec laquelle il avait tissé de nombreuses relations²³.

On ignorait, jusqu'à présent, à quel état d'avancement en étaient les travaux des mauristes au moment où étaient intervenues les sanctions à l'encontre du prélat, et l'on pouvait douter si cette Épître, dont Coislin préférait qu'elle ne vînt à la connaissance de personne, avait même été déjà rédigée. Or, il se trouve que le texte

18. E. de Broglie, *La Société...*, t. I, p. 171-172, résume l'affaire en ces termes : « Lorsqu'on fut arrivé à la fin de l'impression, celui-ci [Montfaucon] fut fort embarrassé. Il était convenable de faire précéder l'ouvrage d'une épître dédicatoire : c'était l'usage, et y manquer paraissait une grosse inconvenance. Mais l'évêque de Metz n'était pas en faveur, il venait de publier un mandement sur la Bulle dont le nonce avait demandé la suppression au Parlement : que faire, et comment tourner la difficulté sans offenser le prélat, ni avoir l'air de s'associer à son opposition ? »

19. Ce traité a été publié par Pierre Gasnault, « Traités des Mauristes avec leurs libraires et leurs graveurs », dans son recueil *L'érudition mauriste à Saint-Germain-des-Prés*, Paris, 1999 (*Collection des Études Augustiniennes. Série Moyen Âge et Temps Modernes*, 34), p. 57-108, ici p. 80-82.

20. Bibl. nat. Fr., fr. 17704, f. 21-22, ici fol. 21v ; éd. E. de Broglie, *La Société...*, t. I, p. 172-173, ici p. 172.

21. *Bibliotheca Coisliniana...*, f. a[1].

22. C. Gros de Boze, « Éloge... », p. 156.

23. Voir, là-dessus, L. Delisle, *Le cabinet...*, t. II, p. 98-99. Après avoir tous fait partie du « Fonds de Saint-Germain » lors de l'intégration de la bibliothèque de l'abbaye aux collections de la Bibliothèque nationale en 1795-1796, ces volumes sont aujourd'hui répartis entre les différents fonds du Département des manuscrits, en fonction de la langue de rédaction des textes qu'ils contiennent.

préparatoire de cette Épître s'est conservé dans les papiers personnels de Montfaucon, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, au milieu d'autres documents relatifs à plusieurs publications des bénédictins de Saint-Maur. Ce texte, qui occupe les six feuillets d'un cahier de petites dimensions (210 × 160 mm), a été relié dans un recueil factice, l'actuel ms. Bibl. nat. Fr., lat. 11910, dont il constitue les f. 77-82v. Il ne s'agit pas du brouillon de l'auteur, ni même d'un autographe, mais bien déjà d'une mise au net du texte, sans doute due à un secrétaire, et destinée peut-être à l'imprimeur, ou plus vraisemblablement au dédicataire lui-même, à qui Montfaucon aurait pu vouloir soumettre son Épître pour une lecture préliminaire. Le texte est écrit avec soin, en une cursive inclinée de grand module, entre de larges marges (chaque feuillet ne pouvant comporter au maximum que dix-neuf lignes de six mots en moyenne), dans une encre noire avec laquelle contrastent quelques ajouts et modifications ponctuels, apportés, surtout à la fin, par au moins une autre main dans une encre brun clair²⁴. Je publie ici ce document pour donner à lire un texte que Montfaucon destinait à la publication et qui est demeuré inconnu, mais également pour l'éclairage qu'il peut éventuellement apporter sur les conséquences de l'affaire du *Mandement*, en particulier sur le parti adopté alors par Montfaucon.

Cette Épître, qui n'excède pas la longueur habituelle des dédicaces de Montfaucon, aurait, une fois imprimée, occupé quatre pages in-folio. Rédigée en latin, comme le reste de l'ouvrage, elle commence par souligner, par le nombre de ses titres officiels, l'ampleur du prestige du dédicataire. Montfaucon est loin de respecter la sobriété qu'il réservera au cardinal de Fleury dans sa *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova* et même, toutes proportions gardées, à l'hommage rendu à Cosme III dans son *Diarium Italicum* ou au Duc de Bourgogne dans la *Palaeographia Graeca*²⁵. En dédiant son ouvrage au « très grand et très excellent Henri Charles Du Cambout, évêque de Metz, prince du Saint-Empire romain, duc de Coislin, pair de France, baron des anciennes baronies de Pontchâteau et de La Roche-Bernard, pair et président-né des comices de Bretagne, premier baron de Champagne, comte de Crécy et autres lieux, premier aumônier du roi, commandeur du Saint-Esprit »²⁶, Montfaucon veut saluer et flatter avant tout un mécène, mais également l'instigateur même du projet, qui a ainsi rendu de grands services à la République des Lettres.

24. Sur ces corrections, voir ci-dessous, p. 255, et l'édition du texte, p. 257-260.

25. Comparer avec « Eminentissimo D. D. Cardinali Andreae-Herculi de Fleury, Regni Francorum administro » (*Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova*, Parisiis, M. DCC. XXXIX., t. I, f. * [1]), « Regiae celsitudini Cosmi III. Magni Hetruriae ducis. » (*Diarium Italicum. Sive Monumentorum veterum, bibliothecarum, musaeorum, &c. Notitiae singulares in Itinerario Italico collectae, Additis schematibus ac figuris*, Parisiis, M. DCCII., f. à ij) et « Ludovico Burgundiae duci, Galliarum Delphini primogenito. » (*Palaeographia Graeca, sive De ortu et progressu literarum Graecarum et De variis omnium saeculorum Scriptionis Graecae generibus : itemque de Abbreviationibus & de Notis variarum Artium ac Disciplinarum. Additis Figuris & Schematibus ad fidem manuscriptorum Codicum*, Parisiis, M. DCC. VIII., f. [II]). Dans la « Praefatio » de la *Bibliotheca Coisliniana*, il ne conservera d'ailleurs que les titres les plus courants : « vir Excellentissimus & Illustrissimus Henricus Carolus du Cambout de Coislin, Dux & Par Franciæ, Episcopus Metensis » (f. a[1]v).

26. Je traduis le texte édité ci-dessous, p. 257.

Comme on peut s'y attendre, cette Épître se veut tout entière un éloge du dédicataire, « Prince de l'Église » digne de tous les superlatifs, dont Montfaucon vante la grande libéralité, sous quelque forme qu'elle se présente, mais en particulier celle dont a pu bénéficier le monde de l'érudition. L'auteur y rappelle, tout d'abord, que c'est au duc de Coislin lui-même que revient l'initiative de la confection de ce catalogue (*hortatu susceptum tuo*) et qu'il s'est lui-même empressé de répondre à l'invitation du collectionneur, tant en raison du prestige de la bibliothèque que pour satisfaire la grande attente de nombre d'érudits. Cette tâche, entreprise sous les auspices de Coislin et en mémoire de Séguier, a aussi pu bénéficier d'une aide, y compris matérielle, de la part du prélat. L'éloge, pour ainsi dire familial, dépasse d'ailleurs la simple comparaison entre les deux collectionneurs, pour placer les mérites de l'héritier au-dessus de ceux du fondateur, le fait d'amasser des trésors, quelque rares et précieux qu'ils soient, ne valant pas celui de les faire connaître et de les rendre disponibles au public des gens de lettres. La richesse et la variété de la collection ne contribueront pas moins, fait enfin valoir Montfaucon, à la renommée, assurée selon lui, de la bibliothèque comme de la famille de Coislin. Terminant par des compliments plus personnels, l'auteur tient à souligner que ces bonnes dispositions et cette libéralité de l'évêque à l'égard des érudits ne sont en rien exclusives, et qu'elles se vérifient aussi, plus quotidiennement, dans les différents aspects de la conduite du diocèse de Metz ; elles ne sont même, conclut-il, qu'une des nombreuses qualités qui caractérisent le dédicataire.

Il n'est pas aisé de dater ce document avec précision. On doit supposer que, si l'Épître a été écrite, c'est nécessairement avant que Montfaucon ne décide, dans une lettre de peu antérieure à janvier 1715, de renoncer à la publier. Sans doute est-elle même antérieure aux condamnations de l'été 1714, qui l'ont rendue impubliable. Mais le plus intéressant est que, quoique apparemment achevée et même mise au net, cette Épître a fait l'objet, dans ses dernières lignes, d'une série de modifications qui, si elles ne dénaturent en rien la teneur globale du propos, se colorent d'une tonalité nouvelle, compte tenu du contexte historique. Parmi ces interventions ultérieures, une au moins – et la plus significative – est sans conteste de la main de Montfaucon lui-même : alors que le texte initial formulait des prières de longévité pour un Coislin présenté comme « tantumque literarum patronum », le bénédictin a cherché à développer et élargir cette dernière remarque élogieuse en préférant l'expression « tam erga omnes liberalem tam litteratis opportunum virum ». Si le terme de « patronus », certes, disparaît, la mention d'une libéralité universelle n'est pas sans conséquence sur l'image qui est ainsi donnée de l'évêque de Metz. On remarquera, d'ailleurs, que, devant le « Vt » initial de cette phrase, une main a ajouté, dans la même encre, un crochet ouvrant : peut-être faut-il voir dans l'isolement de cette dernière phrase la volonté (en l'occurrence, de l'auteur) de la supprimer. Dans la mesure où le document retrouvé dans les papiers du mauriste est déjà une copie au propre d'un brouillon dont on se sera débarrassé, on peut penser que ces diverses tentatives de correction, apportées *a posteriori*, sont la marque que Montfaucon a dû chercher, avant de renoncer vraiment à la publier, à retravailler son Épître, même de manière très minime, et qu'il avait donc encore l'intention de respecter les clauses du contrat signé avec son imprimeur ; mais si tel est bien le cas,

on s'aperçoit que ces modifications n'allaient aucunement dans le sens d'une soumission à la condamnation officielle intervenue assez tôt au cours de l'année 1714²⁷. En définitive, il faudrait donc faire remonter la rédaction de l'Épître au printemps de l'année 1714, situer au moment de l'« affaire du *Mandement* » (soit à l'automne) les quelques correctifs apportés au texte initial, avant que, vers décembre ou janvier, Montfaucon ne décide, d'accord avec Coislin, de renoncer définitivement au projet d'insérer la dédicace en tête du volume de la *Bibliotheca Coisliniana*²⁸.

Ce projet de texte, qui a donc rapidement dû être abandonné et rangé parmi les papiers personnels de Montfaucon, n'a jamais été publié – à l'exception, toutefois, d'un paragraphe entier qui, étant le moins personnel, a pu être réemployé dans son intégralité et presque à l'identique, plus de vingt ans plus tard, lors de la rédaction de l'Épître dédicatoire de la *Bibliotheca bibliothecarum nova*, adressée cette fois au cardinal de Fleury²⁹.

La redécouverte de ce document dans les papiers laissés par le mauriste à Saint-Germain-des-Prés permet désormais de savoir que, au moment où il a décidé de publier la *Bibliotheca Coisliniana* en retranchant de son projet initial toutes les marques d'honneur dues au duc de Coislin, entre-temps tombé en défaveur, Montfaucon avait déjà bel et bien rédigé, et même fait recopier, sans doute pour relecture, le texte de son Épître dédicatoire. Si l'absence de ce texte dans la version finale destinée à l'impression n'a pas dû avoir la moindre incidence sur la réception du catalogue, auquel sa qualité scientifique et le nom de son auteur ont suffi à assurer une grande postérité, sans doute a-t-elle eu, en revanche, un effet plus négatif sur l'image du prélat, en contribuant à en perpétuer, même négativement, un portrait légèrement entaché par des soupçons de jansénisme.

Jérémy DELMULLE.

27. Il devait pourtant tenir à respecter la ligne de conduite qu'il avait adoptée à cet égard, qui était de se déclarer contre les appelants, quoiqu'il se cantonnât exclusivement à son rôle de savant, sans prendre plus ouvertement parti ; voir E. de Broglie, *La Société...*, t. I, p. 16-20.

28. À titre de comparaison, le texte de l'« Epistola » du *Diarium Italicum* n'avait été soumis pour approbation au grand-duc de Toscane, Cosme III, que peu de mois avant la publication effective du volume, et même une fois l'impression achevée ; voir la lettre d'envoi de Montfaucon, datée de juillet 1702, dans l'édition d'[Antoine-Claude] Valery, *Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie, Contenant un grand nombre de faits sur l'Histoire religieuse et littéraire du 17^e siècle ; suivie des lettres inédites du P. Quesnel à Magliabechi, bibliothécaire du grand-duc de Toscane, Côme III, et au cardinal Noris, accompagnée de Notices, d'Éclaircissements et d'une Table analytique*, Paris, 1846, t. III, n° 369, p. 133-137.

29. À quelques modifications près, qui sont détaillées ci-dessous, p. 258, n. 37.

ANNEXE

Épître dédicatoire de B. de Montfaucon à H.-Ch. Du Cambout [printemps 1714 ?]

Orig., Bibl. nat. Fr., lat. 11910, fol. 77-82v.

N.B. : La transcription qui suit est fidèle au texte du manuscrit, qui ne nécessitait aucune correction. Elle respecte la disposition des paragraphes, l'orthographe, la ponctuation, et – exceptionnellement – jusqu'à la typographie envisagée par l'auteur pour l'impression (les petites capitales étant mises pour les mots ou groupes de lettres copiés dans un plus grand module et qui auraient sans doute dû être également mis en relief par l'imprimeur). Les soulignements et biffures, qui sont de la main du copiste, ainsi que les corrections apportées *a posteriori* en quelques passages sont signalés dans les notes.

†

CELSISSIMO ET EXCELLENTISSIMO Domino, Domino Henrico Carolo du Cambout, Episcopo Metensi, Sacri Romani Imperii Principi, Duci de Coislin, Pari Franciae, Baroni Baroniarum antiquarum de Pontchateau et de la Roche Bernard, Nato Pari et Praesidi comitiorum Britanniae, primo Campaniae Baroni, Comiti de Crecy et aliorum locorum, primo Regis Eleemosynario, Sancti Spiritus Commendatori.

EN tibi, PRAESUL /f. 77v/ amplissime, Bibliothecae tuae catalogum offero, quem hortatu susceptum tuo multisque vigiliis adornatum, ad exitum tandem perduxī³⁰ ; felix si post eam navatam operam, te neque consilii in me ad id operis excitando, neque liberalitatis in adjuvando poeniteat³¹. Pro mea certe virili parte nihil eorum neglexi, quae et tantae Bibliothecae dignitas et Eruditorum exspectatio postulare videbantur ; ita ut si studium vires aequaverint, res cesserit ex animi sententia.

PLURIMA sane me movebant, ut in hoc concinnando Catalogo nervos omnes industriae /f. 78/ contenderem³² ; Petri Seguerii proavi tui, Franciae Cancellarii memoria, qui eam librorum copiam ex multis Europae Orientisque partibus tantā curā, tot pecuniarum impensis collegerat³³ ; illa tua animi sollicitudo, quā, cum primum hanc Bibliothecam hereditario jure nactus es, significasti nullum tibi a me genus obsequii praestari posse jucundius, quā si

30. L'utilisation de la première personne ne doit bien sûr pas occulter le caractère collectif de l'entreprise, qui ne sera guère plus révélé dans la préface, mais qui nous est connu par la lettre, déjà mentionnée, dans laquelle Montfaucon rend à Coislin son rapport sur les travaux effectués et précise le plan des opérations à mener (voir ci-dessus, n. 12). La forme d'excuse qui suit (« tandem ») n'a rien que de très poli, compte tenu du résultat final et du fait qu'il n'a fallu que deux ans ou presque aux rédacteurs pour l'obtenir.

31. L'aide apportée par la *liberalitas* de l'évêque ne s'est pas traduite seulement par les conditions de travail très favorables octroyées à Montfaucon et à ses collaborateurs (accès à la bibliothèque, prêt des manuscrits, etc.), mais a également consisté en une contrepartie financière non négligeable. La même lettre du début de l'année 1713 précise en effet que, pour mener à bien l'opération, l'évêque de Metz a mis à la disposition de Montfaucon un scribe, rémunéré par ses soins (voir l'édition de L. Delisle, *Le cabinet...*, t. II, p. 97-98).

32. On lit, avant « contenderem », le mot « nervos » biffé.

33. Le chancelier Séguier avait en effet rivalisé avec Mazarin dans l'acquisition de nombreux manuscrits orientaux collectés pour lui à Constantinople et au Mont Athos, dès 1642 et jusqu'en 1663, par Jean Magy et surtout le P. Athanase Rhetor ; voir Henri Omont, *Missions archéologiques françaises en Orient aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1902 (*Collection de documents inédits sur l'histoire de France publiés par les soins du Ministère de l'Instruction publique*), t. I, p. 1-26 et t. II, p. 853-855. Sur la constitution de la « *Bibliotheca Segue-*

literariam illam supellectilem Eruditorum usui abs te propediem consecrandam, a praestantiore sui parte scilicet a Manuscriptis Graecis³⁴, prolixo accuratoque Catalogo notam facerem : stimulo erat etiam inde manaturum in literatos viros emolumentum, quorum commodis hac in re consultum voluisti ; gnarus /f. 78v/ et munus te perquam gratissimum ipsis oblatum esse, et Bibliothecam tuam tunc solum suas implere posse partes, cum Eruditorum manibus teretur.

MAGNUM profecto sibi nomen peperit ille numquam sine laude memorandus Cancellarius, qui priscorum insigniumque virorum, Ptolemaei, Attali, Eumenis, Luculli et similium exemplo³⁵, ingentem librorum copiam ex universis fere orbis partibus advehi curavit in Bibliothecam suam, quam tot subinde accessionibus locupletavit, ut non Lutetiae solum sed etiam toti Galliae esset ornamento³⁶ : verum potiore ille /f. 79/ laudis partem tibi, ECCLESIAE PRINCEPS CELSISSIME, decerpendam reliquit. Nam si magnum est tot tantosque literarum thesauros comparare, longe sane praestantius eos in publicos usus profundere : quod tu, VIR EXIMIE, ita cumulate praestas, ut non modo faciles aditus doctis viris pares ad assiduam codicum tuorum tractationem, sed etiam amplissimo praevio Catalogo minutatim omnia, quae in Manuscriptis Graecis continentur, orbi literario patefacias.

HAC ratione³⁷, PRAESUL AMPLISSIME, Eruditorum cujusvis generis tibi animos /f. 79v/ devinxisti : quando quidem nulla est disciplina, nulla scientia, ars nulla, cui ex hac Biblio-

riana », voir aussi L. Delisle, *Le cabinet...*, t. II, p. 78-87 et Y. Nexon, « La bibliothèque... », p. 147-149.

34. C'est le jugement que partagera C. Gros de Boze dans son éloge funèbre de Coislin, en 1733 ; voir ci-dessus, p. 251 et n. 11.

35. C'est-à-dire les fondateurs des bibliothèques les plus fameuses de l'Antiquité : pour le premier, celle d'Alexandrie, pour les deux suivants celle de Pergame et enfin celle du consul romain proche de Sylla. Motif caractéristique du genre épictétique, l'association avec des exemples aussi antiques qu'illustres trouve ici un autre écho : ces quatre noms figurent déjà, et dans le même ordre, dans la partie de la préface de la *Palaeographia Graeca* consacrée à la « *Recensio omnium, quas quidem novimus Bibliothecarum Graecarum, tam veterum, quam recentiorum in quibus manuscripti habentur* », p. xv-xxix, ici p. xvi-xvii ; leurs bibliothèques, décrites aussi comme les plus spectaculaires, passent également pour être dignes d'une mémoire éternelle.

36. L'éloge s'étend ici également à Coislin lui-même, et ce dès avant la seconde moitié du paragraphe, comme peut le suggérer le dernier parallèle avec Lucullus, dont l'un des plus grands mérites avait été, comme le soulignait Montfaucon dans sa *Palaeographia Graeca*, d'avoir fait bâtir pour sa bibliothèque des bâtiments « *quae perpetuo patebant studiosis omnibus, etiam advenis, tamquam amoenissimum Musarum diversorium* » (p. xvii). Dans une lettre à dom Claude Martin (datée du 10 janvier 1696, éditée par F. Dolbeau, « *Quelques instruments...* », p. 1758-1766), Montfaucon se plaignait que « *la bibliothèque de Monsieur Séguier, qui étoit ouverte aux gens de lettres* » soit, depuis la mort du chancelier, inaccessible aux érudits (*ibid.*, p. 1762-1763). C'est grâce à l'entremise de l'évêque de Metz que le fonds a pu être de nouveau exploité et susciter les travaux que l'on sait. Voir aussi F. Dolbeau, « *Quelques instruments...* », p. 1763, n. 148, et P. Petitmengin, « *La Coislina...* », p. 309.

37. Ce paragraphe sera reproduit tel quel par Montfaucon dans son Épître dédicatoire au cardinal de Fleury dans la *Bibliotheca bibliothecarum nova* (f. *[1]-*[1]v). Quelques variantes distinguent cependant, de façon minime, les deux textes : « *nulla scientia* » est remplacé par « *nullum μαθησεως genus* » (Montfaucon adoptant volontiers le terme grec, et ce dès les années 1700 : voir, dans la *Palaeographia Graeca...*, son « *Epistola* », f. [iv]v) ; après « *Geographi* », Montfaucon ajoute « *Historici* » (à distinguer, donc, des simples « *Chronologi* ») ; « *ad mansuetiores Musas se referunt* » devient « *mansuetiores Musas sectantur* », « *itemque ii qui* » « *ac qui* » et « *dant operam* » « *versantur* » ; c'est la version finale « *incum-*

theca nova mutuari ornamenta non liceat. Hic Theologi, Philosophi, Mathematici, Geographi, Chronologi, Medici, tum etiam qui ad mansuetiores Musas se referunt, Poëtae, Oratores, itemque ii qui veterum scriptorum libris expurgandis incumbunt³⁸, quod genus literaturae summe est ab Eruditis aevi nostri frequentatum³⁹; uno verbo quotquot literis divinis humanisque dant operam, ad ingenium exercendum adjumenta nova reperient⁴⁰.

/f. 80/ HINC BIBLIOTHECAM Coislinianam cum nostrates tum exteri scriptores in ore frequenter habituri, in scriptis celebraturi sunt⁴¹: hinc familiae Coislinianae quae a generis splendore ac vetustate, a munerum publicorum quibus ornata saepe fuit praestantiâ, ab insignibus honoris regum maximeque Ludovici Magni⁴² beneficio collatis⁴³, inter praecipuas Galliae numeratur; hinc familiae, inquam, illius tantae fama per orbem literarium quoquoersum est emanatura; quando te ita /f. 80v/ beneficium praestas, ut non Gallis modo, sed etiam Italis, Belgis, Germanis, Anglis, caeterisque nationibus⁴⁴, Bibliothecae tuae divitias, Musarum vere omnium subsidium tam liberaliter aperias.

HAC scilicet munificentia tua, VIR AMPLISSIME, ac caeteris quibus exornaris virtutibus animique dotibus, avitum in te derivatum decus ita promotes et auges, ut quod a majoribus accepisti, prolixè iisdem cumulateque restituas. Nam ut reliqua taceam virtutis exempla, in Episcopali munere nihil prius, nihil habes antiquius, quam ut singulorum /f. 81/ necessitatibus occurras: nulla aetas, nulla conditio est quae non beneficentiam tuam experiat, humanitatem, liberalitatem. Educandi instituendique juvenes sunt? nullis parcitur sumtibus. Inopes fovendi? facultates ubertim subministrantur. Viduarum senumve imbecillitati prospiciendum? nihil officii, nihil patrociniî umquam praetermittitur⁴⁵. Demum, quae vera

bunt » qui est conservée, de préférence à « vacant »; un « hic », enfin, est ajouté avant « ad ingenium ».

38. « Incumbunt » corrige « vacant », qui a été cancellé; cette correction me semble être d'une autre main que celle de Montfaucon.

39. Les catégories mentionnées ici doivent être regardées comme des indications très générales: l'ordre des classes d'auteurs ne correspond pas à celui qui préside à l'organisation du catalogue qui doit suivre ni même à celui, plus normatif, qui est recommandé dans les *Règles communes et particulières pour la Congrégation de Saint-Maur*, [s. l.], 1663, p. 81-82. On remarquera toutefois la place reconnue, *in fine*, à la critique textuelle et philologique, érigée très singulièrement au rang des « lettres divines et humaines », et qui se retrouve ainsi mise sur le même plan que les autres œuvres, y compris antiques, sur lesquelles précisément elle s'exerce.

40. C'est la même idée qu'exprimera la toute première phrase de la « Praefatio »: « Inter ea quae a viris doctis ad rem litterariam ornandam in dies suscipiuntur officia, nullius utilius eo quod expurgandis veterum libris tribuitur. » (*Bibliotheca Coisliniana...*, f. a[1]r).

41. Comparer avec la lettre-programme envoyée par Montfaucon à Coislin en 1713: « Je le dis encore: cet ouvrage immortalisera votre nom, celui du chancelier Séguier et votre illustre famille. » (éd. L. Delisle, *Le cabinet...*, t. II, p. 98).

42. Ces deux mots sont soulignés d'un double trait dans le manuscrit.

43. Cet éloge indirect du roi, de rigueur dans une telle pièce liminaire, n'est pas sans prendre ici un accent particulier, et ce dès avant la condamnation du *Mandement*, vu le « hoquet » qu'il avait infligé au prélat (voir ci-dessus, p. 251 et n. 9).

44. On trouve annoncé ici le développement que consacrera la « Praefatio » à la rivalité du présent catalogue avec celui de la bibliothèque de Vienne, récemment procuré par Lambeck; voir « Praefatio », f. a[1]v-a[2] et, ci-dessus, p. 250 et n. 5.

45. Pour un autre éloge de sa libéralité, voir C. Gros de Boze, « Éloge... », p. 150-152. Ses actions de bienfaisance à l'égard des pauvres de son diocèse ont été détaillées par É. Fleur, *Essai...*, p. 88-108. Peut-être Montfaucon fait-il, dans sa dernière question, référence à une affaire messine remontant à 1702-1703, dans laquelle Coislin avait pris fait et cause pour une veuve, injustement condamnée pour complicité dans le meurtre de son mari, et permis

Episcopi laus est, ita te singulis benignum et commodum praebes, ut omnium curator et pater audias⁴⁶. Vt⁴⁷ vero te tam erga omnes liberalem /f. 81v/ tam litteratis opportunum virum⁴⁸ ad longissimum annorum curriculum numen conservet, id summis votis expetunt, id efflagitant omnes quotquot bonarum artium amore tenentur; sed cum primis obnixè precatur

OBSEQUENTISSIMUS⁴⁹

qu'elle sortît de prison et retrouvât sa dot ; cette « affaire Colombet » avait tant marqué les esprits que c'est par cette seule intervention judiciaire qu'Emmanuel Michel (*Biographie du Parlement de Metz*, Metz, 1853, p. 69-70) résume la vie de l'évêque de Metz.

46. « Audias » vient corriger « audiaris » initialement écrit.

47. À cet endroit, on a vraisemblablement voulu marquer, par un crochet ouvrant ajouté devant « Vt », que cette dernière phrase pouvait être supprimée de la version finale de l'Épître.

48. Les mots « tam erga omnes liberalem tam litteratis opportunum virum » sont un ajout supralinéaire, de la main de Montfaucon lui-même, destiné à remplacer l'expression « talem tantumque literarum patronum ».

49. Le texte du manuscrit s'arrête ici. Il faut donc compléter la signature selon un des modèles formulaires habituellement employés par Montfaucon à la fin de ses Épîtres : soit « Obsequentissimus addictissimusque Frater BERNARDUS DE MONTFAUCON, Monachus Benedictinus Congr. S. Mauri. » (*Diarium Italicum...*, f. ē[i]v), soit « Obsequentissimus addictissimusque famulus Fr. BERNARDUS DE MONTFAUCON Presbyter & Monachus Benedictinus é Congregatione S. Mauri » (*Palaeographia Graeca...*, f. [vi]v), soit encore un plus simple « Obsequentissimus & addictissimusque servus BERNARDUS DE MONTFAUCON. » (*Bibliotheca bibliothecarum...*, f. *[2]v).